

Réunion publique du 12 novembre 2010 à Saint-AYGULF

échanges entre le sénateur maire de Fréjus et l'association VIVA
avec la participation de l'Union des Commerçants de Saint-Aygulf (UCSA)

Question, au nom du groupe "Prévention-Protection" de VIVA

Gérard VALLEE, Ancien maire adjoint d'une ville de Seine-Maritime.

Monsieur le Sénateur Maire,

Suite aux réflexions du groupe de travail de VIVA sur les aménagements nécessaires à la protection des personnes et des biens, voici ma question :

Si les interrogations prioritaires que nous nous posons au sujet des systèmes d'alerte, plan d'évacuation, etc...sont actuellement dans vos préoccupations et décisions ...c'est bien !

Il reste toutefois une question qui nous interroge : Comment allez-vous autoriser les aménagements nécessaires à la sécurité dans les zones inondées de Fréjus ?

En effet, les procédures administratives de prescription des nouveaux PPRI (ou PAPI) sont annoncées comme pouvant durer jusqu'à 18 moisC'est bien long pour autoriser des mesures sécuritaires...

Dans l'intervalle, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) devra-il être modifié par procédure simplifiée ou, sur votre demande, par ordonnance préfectorale, suivant la loi récente dite de Grenelle, article 13 ? Vous savez maintenant, par retour d'expérience, les hauteurs de crue du 16 juin. Quelle qu'en soit la forme, nous souhaitons voir mise en place, à votre discrétion, une procédure très rapide autorisant ceux qui le demandent à réaliser sans retard, pour les zones classées A et NTa, des refuges ou exhaussements dans la plaine et la zone de La Palud et des aménagements particuliers en bordure d'Argens nécessaires à la survie des personnes concernées.

Qu'en pensez-vous ?

Question, au nom du groupe "Monde agricole" de VIVA

Olivier CAUVIN, Président de l'Association Syndicale Autorisée de la Basse Vallée de l'Argens (ASA BVA).

Monsieur le Sénateur Maire,

Je compte demander aux municipalités présentes quelle est leur vision de l'avenir de la plaine de la basse vallée de l'Argens ?

En outre, aujourd'hui, le monde agricole panse ses plaies et tente de faire repartir l'activité mais une menace pèse sur nos épaules, plus particulièrement sur la partie fréjussienne de la plaine : Les brèches sur les rives, ouvertes par la crue du 16 juin, restent aujourd'hui source d'inquiétude à la moindre précipitation. Un épisode pluvieux d'une certaine intensité pourrait provoquer une nouvelle inondation de cette zone. Il devient urgent que les moyens soient mis en oeuvre pour remettre en état les berges. Et donc, qui doit financer, sachant que les propriétaires n'en ont pas les moyens (par endroits, certains l'ont cependant fait à leur frais) et sachant que ces réalisations sont d'utilité générale ?

Question, au nom du groupe "Résidents" de VIVA, de Sylvain SCANT

Président d'ALICE (Association pour le Logement, l'Insertion, la Citoyenneté, l'Entraide - Fréjus)

Monsieur le Sénateur Maire,

Une question très brève pour laquelle nous souhaitons une réponse sans contournement :

Dans le cadre de nouveaux PPRI et PAPI, des sinistrés de la basse vallée de l'Argens craignent que l'Etat procède à leur expulsion. Ce serait leur enfoncer à nouveau la tête sous l'eau, qu'ils ont su ressortir avec courage et détermination lors de la crue du 15 au 16 juin.

Aussi, eu égard aux municipalités qui savent aujourd'hui entrer en résistance pour faire évoluer intelligemment les Plans de prévention des risques, quelle sera la position de la municipalité de Fréjus en cas de PPRI (ou PAPI) conduisant à l'expulsion des sinistrés ?

Coiffera-t-elle le chapeau d'archer en venant au secours des plus faibles que sont aujourd'hui tous les sinistrés ou sera t-elle du côté du shérif de Nottingham que pourrait devenir l'Etat dans le choix d'un PPRI "imbécile", je veux dire irraisonné ?

Ceci est dit, monsieur le sénateur Maire, en vous assurant que, si la municipalité choisit de coiffer le galurin de Robin des Bois, les sinistrés que nous représentons ce soir seront bien évidemment à vos côtés... parce qu'on n'ajoute pas du malheur au malheur et que nous savons que tous les responsables de cette inondation souffrent, eux aussi, dans leurs chairs et leurs âmes de cette catastrophe qui aurait pu être moindre si nous avions su l'anticiper, comme nous pouvons le faire aujourd'hui par notre retour d'expérience.

D'autres questions informelles ont été posées dans l'intérêt des sinistrés

par des représentants ou membres de VIVA

- M. Boris SCIANDRA, membre de VIVA, à propos de la Zone d'activités de La PALUD, expose la situation connue de cette zone d'activité exposée et déjà soumise aux inondations. Contre un mouvement de délocalisation, il exprime la volonté de la plupart de demeurer et de soutenir une activité économique porteuse d'emplois, à condition de mesures de sécurisation concertées d'urgence entre la Municipalité et le entreprises. Il ne demande pas d'assistance, il demande le droit d'exercer dans des conditions normales et reconnues telles par les Compagnies d'assurances (qui ont déjà résilié beaucoup de contrats).

- M. Ivan GROSSI, entrepreneur, co-président de VIVA, insiste sur la nécessité de l'entretien de l'estuaire ensablé de l'Argens, remarquant que la profondeur du fleuve s'est considérablement réduite depuis les dernières décennies.

- M. Bruno BURY, chef d'une grande entreprise d'horticulture de la plaine très sinistrée qui a plus de 40 employés, souhaite évoquer ailleurs, dans une écoute partagée de VIVA (dont il est membre) et du Comité de suivi de la Mairie, les considérables problèmes des professionnels du monde agricole. Il veut seulement qu'on exprime de la gratitude à un particulier, sauveteur de tout son quartier : *"pas seulement honorer ceux qui tombent, honorer ceux qui empêchent les autres de tomber"* !

- Mme Monique MOTARD, présidente de l'Union des Commerçants de Saint-Aygulf, rappelle combien ceux-ci sont vulnérables aux perturbations des activités locales du tourisme et souhaite poursuivre avec l'adjoint référent et VIVA une réflexion sur la relance du tissu économique sinistré.

- Dans le public, une personne dit sa reconnaissance au camping voisin qui l'a accueillie, sauvant la vie de toute sa famille. Elle rappelle que, devant chez elle, tous les axes d'évacuation étaient bouchés par le "sauve-qui-peut" d'un immense campement de gens du voyage installés en face, sur un champ non aménagé, et demande à la Mairie de prévoir à l'avenir des dispositions de sécurité.

- Une autre soulève le problème des sinistrés avec leurs assureurs et demande si le Maire peut agir en médiateur influent.

- Maître Alain DRAP, membre de VIVA et conseil bénévole pour les affaires juridiques et contentieuses, demande des précisions sur le pouvoir de police des maires. Il rapproche de la situation des fermetures administratives des campings un arrêt du conseil d'État du 25 juillet 2007 en faveur d'un droit à indemnisation des dommages. Comment éclaircir le grand flou qui existe sur qui fait quoi, qui ordonne, qui paye ? Quelles sont les limites du pouvoir du maire ? Il évoque la question du cumul des franchises appliquées par des compagnie d'assurances qui se fondent sur le cumul d'arrêtés de catastrophe naturelle. Il soulève enfin les pertes d'exploitations indirectes des commerçants qui vivent surtout de la clientèle saisonnière. Y a-t-il des solutions autres que celles relevant de solidarités locale, départementale ou nationale ?